Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-10022026-DE

COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du treize février deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :
Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle, M. ROBINAULT Thierry, Mme STEPHAN Nadine, M. VEYRE Christian, Mme HAYE Anne, M. PORTEBOEUF Tony, M. MELL Gwenole, M. CADOU Didier, M. BOURGOUIN Hervé, Mme THEBAULT Stéphanie, M. ROCHARD Stéphane, Mme CHERRE Françoise, M. TABEAU Cédric, Mme DIFFER Sonia.

ABSENTS EXCUSES : M. MEYER Damien, M. QUENISSET Julien, Mme Stéphanie LERAY.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme NAVET Cindy M. NICOLAS Thomas.

POUVOIRS :
- M. QUENISSET Julien donne pouvoir à Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle,
- M. MEYER Damien donne pouvoir à M. PORTEBOEUF Tony.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MELL Gwenole.

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h35 sous la présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-10022026-DE

OBJET N°10-02-2026 : Attributions aux organismes extérieurs pour 2026

Vu la commission finances du 11 février 2026 ;

Les attributions aux organismes extérieurs sont les suivantes :

Nom de l'organisme	Vote Cotis/Part 26
CNAS	7 000,00€
AMF 35	973,00€
Association BRUDED	800,00€
Label commune du patrimoine rural de Bretagne	3 478,50€
FGDON	185,00€
SIVU ANI'M6	71 000,00€
SDE	7 500,00€
TOTAL	90 936,50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **DE VALIDER** les attributions aux organismes extérieurs pour l'année 2026 ;
- **D'INSCRIRE** les montants au budget primitif 2026 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le 4 mars 2026,

LA MAIRE
Isabelle CLEMENT-VITORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES 35630

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gwenole MELL